



Bruxelles, le 10.12.2020
C(2020) 8593 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 10.12.2020

adoptant le budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2021

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 10.12.2020

adoptant le budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2021

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 54,

vu les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom¹, et notamment leur article 7,

vu l'avis du comité consultatif de l'Agence, émis le 7 octobre 2020,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, et notamment son article 68,

vu la décision C(2020) 2 de la Commission du 7 janvier 2020,

considérant ce qui suit:

- (1) Le Conseil de l'Union européenne a décidé² de ne pas introduire la redevance sur les transactions prévue à l'article 54 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique et dans les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom.
- (2) Les revenus propres de l'Agence (intérêts des placements de son capital) sont insignifiants (estimés à moins de 300 EUR par an) et ne peuvent pas couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Agence.
- (3) L'Agence doit par conséquent bénéficier d'une contribution de la Commission pour couvrir ses dépenses non directement couvertes par la Commission.
- (4) Le Parlement européen encourage l'Agence à poursuivre la numérisation de ses services³.
- (5) La direction générale de l'énergie a approuvé la poursuite du financement du projet informatique NOEMI («Nuclear Observatory and ESA Management of Information») au titre de la ligne budgétaire 02 20 04 02, pour un montant de 80 000 EUR,

¹ Décision du Conseil du 12 février 2008 établissant les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (2008/114/CE, Euratom), JO L 41 du 15.2.2008.

² Lors de la 23^e session du Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique tenue à Bruxelles les 1^{er} et 2 février 1960.

³ Résolution du Parlement européen du 14 mai 2020 contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2018 [2019/2087(DEC)].

DÉCIDE:

Article unique

Le budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2021, d'un montant de 210 000 EUR (provenant uniquement des contributions de la Commission au titre des postes budgétaires 20 03 14 01 et 02 20 04 02), tel qu'il figure à l'annexe, est adopté.

Fait à Bruxelles, le 10.12.2020

Par la Commission
Kadri SIMSON
Membre de la Commission

**AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM
BUDGET 2021**

ÉTAT DES RECETTES

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2021	Modification n° 1/2020 du budget	Budget voté 2020	Exécution du budget 2019	Observations
1	Contribution de l'UE					
100	Contribution de l'UE	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.000,00	
	Article 100 - Total	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.000,00	
	Chapitre 10 - Total	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.000,00	
	Titre 1 - Total	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.000,00	
5	Activité administrative					
520	Intérêts bancaires	0,00	0,00	0,00	248,66	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant des intérêts bancaires perçus sur les comptes de l'Agence.
	Article 520 - Total	0,00	0,00	0,00	248,66	
	Chapitre 52 - Total	0,00	0,00	0,00	248,66	
	Titre 5 - Total	0,00	0,00	0,00	248,66	
	TOTAL	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.248,66	

ÉTAT DES DÉPENSES

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2021	Modification n° 1/2020 du budget	Budget voté 2020	Exécution du budget 2019	Observations
1	Personnel					
13	Missions et déplacements professionnels					
130	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires					
1300	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires	14.000,00	6.500,00	39.000,00	37.600,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les indemnités journalières ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire pendant une mission dans l'intérêt du service, conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
	Article 130	14.000,00	6.500,00	39.000,00	37.600,00	
	Chapitre 13 - Total	14.000,00	6.500,00	39.000,00	37.600,00	
17	Frais de réception et de représentation					
170	Frais de représentation du personnel					
1700	Frais de représentation, événements et réunions internes	1.000,00	0,00	1.000,00	797,45	Ce crédit est destiné à couvrir les frais officiellement exposés par des personnes représentant officiellement l'Agence, y compris les frais occasionnés par les réceptions et les réunions internes.
	Titre 1 - Total	15.000,00	6.500,00	40.000,00	38.397,45	
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement					
22	Biens meubles et frais accessoires					
225	Dépenses de documentation et de la bibliothèque					
2255	Abonnements et achat de médias d'information	14.000,00	17.500,00	14.000,00	18.279,05	Ce crédit est destiné à couvrir: l'acquisition de livres et d'autres ouvrages pour la bibliothèque sur support papier et sur support électronique, les dépenses d'abonnement aux journaux, aux périodiques spécialisés, aux journaux officiels, aux documents parlementaires, aux statistiques du commerce extérieur, aux bulletins d'agences de presse et à diverses autres publications spécialisées; les frais d'abonnement et d'accès aux bases électroniques d'information et de données externes et l'acquisition de supports électroniques d'information (CD-ROM, etc.); la formation et le support nécessaires à l'utilisation de cette information; la redevance sur les copies d'œuvres protégées par le droit d'auteur.
	Article 225	14.000,00	17.500,00	14.000,00	18.279,05	
	Chapitre 22 - Total	14.000,00	17.500,00	14.000,00	18.279,05	
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant					
232	Charges financières					
2320	Frais bancaires	500,00	500,00	500,00	600,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de raccordement au réseau de télécommunications interbancaire.
	Article 232	500,00	500,00	500,00	600,00	
233	Frais de justice					
2330	Frais juridiques	0,00	0,00	0,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir le montant des condamnations éventuelles de l'Agence aux dépens arrêtés par la Cour de justice, le Tribunal ou les juridictions nationales, ainsi que l'engagement d'avocats externes et de conseillers juridiques pour représenter l'Agence devant les juridictions de l'Union et les juridictions nationales.
2339	Amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir le montant des dommages et intérêts, des indemnités consenties lors de règlements amiables et des amendes administratives.
	Article 233	0,00	0,00	0,00	0,00	
235	Autres dépenses de fonctionnement					
2350	Affiliation à des organisations nucléaires	3.500,00	3.500,00	3.500,00	2.979,40	Ce crédit est destiné à couvrir l'affiliation à des organisations nucléaires présentant un intérêt pour les activités de l'Agence.
	Article 235	3.500,00	3.500,00	3.500,00	2.979,40	
	Chapitre 23 - Total	4.000,00	4.000,00	4.000,00	3.579,40	
24	Affranchissements et télécommunications					
242	Infrastructure informatique					
2420	Centre informatique	29.000,00	188.000,00	135.000,00	137.198,89	Ce crédit est destiné à couvrir, d'une manière générale, l'achat ou la maintenance d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels pour le centre informatique, ainsi que les coûts de services et d'infrastructures informatiques connexes. Il comprend d'autres logiciels spécifiques prêts à l'emploi utilisés par l'Agence.
2421	Équipements et logiciels dans les services ⁽¹⁾	125.000,00	0,00	0,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'études, de développement et de maintenance liés à NOEMI.
	Article 242 - Total	154.000,00	188.000,00	135.000,00	137.198,89	
	Chapitre 24 - Total	154.000,00	188.000,00	135.000,00	137.198,89	

**AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM
BUDGET 2021**

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2021	Modification n° 1/2020 du budget	Budget voté 2020	Exécution du budget 2019	Observations
25	Frais de réunions et de convocations					
252	Réunions du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom					
2520	Réunions du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom	12.000,00	0,00	23.000,00	17.451,97	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts, ainsi que les dépenses relatives à l'organisation des réunions du Comité consultatif et de ses sous-groupes.
	Article 252 - Total	12.000,00	0,00	23.000,00	17.451,97	
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions					
2552	Conférences, congrès et réunions	4.000,00	3.000,00	10.000,00	7.782,55	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'organisation et à la participation à des conférences (frais d'inscription etc.), des congrès et des réunions en lien avec ses activités. Il est également destiné à couvrir les frais relatifs à l'organisation de réunions hors siège non couvertes par l'infrastructure existante.
	Article 255 - Total	4.000,00	3.000,00	10.000,00	7.782,55	
	Chapitre 25 - Total	16.000,00	3.000,00	33.000,00	25.234,52	
26	Consultations, études					
260	Consultations, études et enquêtes de caractère limité					
2600	Consultations, études et enquêtes de caractère limité ⁽¹⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	Crédit destiné à permettre la sous-traitance d'études à des experts hautement qualifiés lorsque le personnel dont dispose la Commission ou l'Agence ne lui permet pas de les effectuer directement.
	Article 260 - Total	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Chapitre 26 - Total	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Publication et information					
271	Publications					
2710	Publications	4.000,00	6.500,00	2.500,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du rapport annuel de l'Agence et d'autres activités de publication (sur papier ou sous forme électronique) directement liées à la réalisation des objectifs de l'Agence.
	Article 271 - Total	4.000,00	6.500,00	2.500,00	0,00	
272	Dépenses d'information					
2720	Dépenses en activités d'information et de communication	3.000,00	4.500,00	1.500,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'information et de participation à des événements publics, des activités à effet multiplicateur (organisation de séminaires, accueil de groupes de visiteurs etc.) et des activités de communication directement liées à la réalisation d'objectifs de l'Agence.
	Article 272 - Total	3.000,00	4.500,00	1.500,00	0,00	
	Chapitre 27 - Total	7.000,00	11.000,00	4.000,00	0,00	
	Titre 2 - Total	195.000,00	223.500,00	190.000,00	184.291,86	
	TOTAL	210.000,00	230.000,00	230.000,00	222.689,31	

⁽¹⁾La ligne budgétaire sera introduite en 2021.